

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I. Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Le Père Chagnon. — V Le cardinal Gennari et le décret *Quam singulari*. — VI Histoire de l'Eglise dans l'Ouest Canadien. — VII Rentes viagères : La force de l'intérêt composé.

AU PRONE

Le dimanche, 29 octobre

On annonce :

La Toussaint et la Commémoration des morts; jeûne mardi ;

Le mois des morts (1) ;

Le premier vendredi du mois ;

Dans le diocèse de Joliette, la fête et la solennité de saint CHARLES (Cathédrale).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 29 octobre

Office du 21e dim. après la Pent., **semi-double**; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du célébrant. — Vêpres du dim.; au **Magnificat**, ant. du 21e dim. et suffr.

Le mercredi, 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, **double de 1e cl. avec oct.** ; préface commune. — Après les 11es vêpres, l'on chante les vêpres des morts (sans encensement au **Magnificat**).

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le jeudi, 2 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, **double**, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe, (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis** au retour).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4 novembre, saint Charles (Montréal et Lachenaie).

Diocèse d'Ottawa. — Du 3 novembre, saint Malachie (Mayo).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 novembre, saint Charles.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mastigoche).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 3 novembre, saint Malachie (Melbourne) et saint Hubert (Audet); du 4 novembre, saint Charles (Garthbay).

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 novembre, saint Malachie (Orms-town).

Diocèse de Pembroke. — Du 4 novembre, saint Charles (Leslie).

Diocèse de Joliette. — Du 30 octobre, saint Alphonse-Rodriguez; du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	24 octobre	— Terebonne.
Jeudi,	26	— Soeurs Grises, à Saint-Jérôme.
Samedi,	28	— Saint-Joseph, à Montréal.
Lundi,	30	— Pensionnat Saint-Nom-de-Marie [Outremont.]

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 1er octobre 1911.

LE Vatican contient plusieurs collections distinctes destinées à recueillir les objets d'art que les papes ont amassés dans le cours des siècles pour l'étude des différentes branches de l'esthétique et de l'histoire. Sans parler de la galerie de tableaux (Pinacothèque) que Pie X a déplacée la rendant plus accessible, du musée antique des statues, des musées égyptien et étrusque, ce dernier contenant les plus beaux spécimens connus des poteries étrusques, il y a un musée chrétien, peu important il est vrai, car les éléments s'en trouvent surtout dans les sacristies des diverses basiliques, mais qui contient cependant des objets rares et précieux par les souvenirs qui s'y rattachent. Il y a aussi un médaillier. Cette dernière collection est peu connue et n'est ordinairement jamais visitée par les pèlerins. En effet, ces monnaies et ces médailles disent peu de chose à l'oeil. Soigneusement classées dans des tiroirs, elles offrent le spectacle d'une monotonie désespérante, et il faut avoir le goût de la numismatique pour s'intéresser à ces restes de ce que j'appellerai la civilisation monétaire. Aussi la publication récente du Commandeur Sérafini, custode du cabinet des médailles, risque-t-elle fort de passer inaperçue.

— Si avec les Français la Révolution n'avait point dévasté le Vatican, pillé les richesses amoncelées, ce médaillier serait sans contredit le premier du monde, mais hélas! en 1799, pendant l'occupation française, le Vatican étant sans protection ni défense, une partie de ces monnaies disparut sans laisser de trace. Les républicains d'alors, ceux qu'on est convenu d'ap-

peler les grands ancêtres, étaient ordinairement doublés de voleurs, et ils trouvèrent dans le médailler une proie facile et aisément dissimulable. D'ailleurs, comme ils l'avaient fait avant le pillage de la Sixtine, leur premier soin avait été de détruire inventaires et catalogues pour qu'on ne pût point suivre plus tard la trace de leurs larcins. L'année suivante, le Directoire fit transporter à Paris ce qui restait de cette collection, et quand en 1815 les traités rendirent au pape ce qu'on lui avait enlevé, toutes les monnaies ne prirent point le chemin du retour. Le Directoire avait enlevé tant de pièces, le gouvernement du roi rendit le même nombre de pièces, mais on ne put jamais savoir si les monnaies et médailles rendues étaient celles qui avaient été prises.

— A partir de cette époque commence la reconstitution du médailler qui se fait, soit par des achats, soit par l'échange des doubles. La collection du cardinal Randi était célèbre dans tout Rome. Ce prince de l'Eglise, ancien gouverneur de Rome, se confinait presque entièrement dans l'étude de sa chère collection qu'il accroissait, grâce à sa fortune, chaque jour. Il s'attachait surtout à recueillir la collection de monnaie pontificales. Et quand Léon XIII l'acheta aux héritiers du cardinal, le médailler pontifical devint hors de pair. Il y a quelques années, on trouva en creusant sous le pavé d'une cathédrale d'Italie une monnaie en or d'un pape, et l'évêque en fit hommage à Pie X. Elle venait à point combler une des rares lacunes du médailler.

— Cette collection compte présentement 70,000 numéros dont 7,000 appartiennent aux monnaies de l'ancienne république romaine, 13,000 à celles de la Rome impériale. Le reste fut composé de monnaies pontificales et de médailles commé-

moratives et autres. Le Commandeur Sérafini a publié le premier volume du catalogue de cette collection. Ce volume va du pape Deusdedit (615) jusqu'à saint Pie V, et comprend 46 planches reproduisant des monnaies et 13 consacrées aux sceaux.

— Dans son ouvrage sur les monnaies des papes, Angelo Cinagli commence sa collection par Grégoire III (731) et reproduit une monnaie de ce pape et une du pape saint Zacharie qui lui succéda. Ces deux monnaies offrent une particularité, c'est que si l'impression (une croix avec le nom du pape) est circulaire ou mieux entourée d'un cercle, la monnaie au contraire est taillée en carrée. La publication continuera et sera terminée en trois volumes.

— La Congrégation des Rites dans une de ses récentes séances a décidé d'introduire la cause de deux Jésuites, le Père François de Sales et Guillaume Sautemouche, frère convers, massacrés à Aubenas, au diocèse de Viviers, en haine de la sainte Eucharistie. La mort de ces glorieux martyrs arriva le 7 février 1593, et elle eut tant d'éclat que l'on fit un premier procès qui fut porté à Rome; mais le pape Alexandre VII dans la Congrégation du 16 novembre 1658, déclara que les témoins ayant été entendus non point séparément mais tous ensemble, ne sauraient fournir un témoignage suffisant pour autoriser la signature de l'introduction de la cause. Cette réponse inattendue eut pour effet de faire perdre contenance à tous ceux qui s'étaient occupés de l'affaire, et ils en conclurent à tort qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour la faire admettre, tandis que Rome avait simplement déclaré ne pouvoir aller de l'avant par suite d'un vice substantiel de forme. La cause fut donc abandonnée, mais l'es-

poir de la reprendre germaît toujours dans l'esprit des fidèles d'Aubenas. La vénération aux saints martyrs continuait et elle devint, à la dernière translation de leurs restes, en 1898, tellement évidente qu'on s'occupa de reprendre la cause. On retrouva d'une manière providentielle aux archives de l'Etat à Rome l'ancien procès de 1627, qui n'avait, par suite d'un oubli inexplicable, jamais été présenté à la Congrégation, et qui, très bien fait, obtint le suffrage sans condition du Promoteur de la foi. Il ne restait plus qu'à faire un procès complémentaire pour montrer la persistance de la renommée du martyr, et faire voir qu'après trois siècles écoulés François de Sales et Guillaume Sautemouche étaient encore regardés comme des confesseurs de la foi et des martyrs de l'Eucharistie.

— Dans la même séance la Congrégation a examiné les écrits d'un autre martyr. Noël Pinot, curé de Louroux-Béconnais, fut arrêté pendant la Terreur comme coupable d'avoir célébré clandestinement la sainte messe. Ce crime était puni de la décapitation, peine qui fut infligée à l'accusé. Le matin de l'exécution, le martyr dit à ses geoliers qu'il désirerait bien, puisqu'il mourait pour avoir célébré la sainte messe, mourir revêtu des ornements sacerdotaux. Les geoliers, y voyant un moyen de bafouer les mystères de la religion, consentirent à ce désir, et ayant trouvé, ce qui n'était pas difficile alors, une vieille chasuble en affublèrent le confesseur de la foi. Celui-ci arriva au pied de l'échafaud, commença l'*Introibo ad altare Dei* qu'il continua jusqu'au moment où sa tête tomba sous le couperet de la guillotine.

— On continue aussi le procès des martyrs des Carmes, Mgr Dulau et ses compagnons. Quand ce procès sera achevé, on

réunira par groupe d'autres martyrs de la Révolution et on instruira leur procès. La chose offre parfois de grandes difficultés; car, outre le motif religieux de la condamnation, il y eut aussi des motifs politiques et parfois des motifs personnels de vengeance qui n'avaient rien à voir avec la foi. Comme pour être martyr il faut que la cause du martyr soit uniquement la foi chrétienne ou sa pratique, il ne suffit pas d'une certitude large, celle que l'on appelle morale, il faut une certitude légale comme légal est le jugement. Il est curieux d'ailleurs de retrouver dans ces causes les mêmes motifs que l'on découvre en lisant les actes des premiers martyrs. Alors on cherchait à déguiser le motif réel de la condamnation sous des accusations politiques, attaques contre la sûreté de l'empire, magie, désobéissance aux lois, etc. Il en fut ainsi sous la Terreur et beaucoup de ces confesseurs de la foi ne pourront point, précisément à cause du machiavélisme de leurs persécuteurs, arriver aux honneurs des autels. Mais ils règnent avec Dieu et, comme dit le répons des martyrs, ils brilleront comme des astres dans les splendeurs d'une éternité qui n'aura pas de fin.

DON ALESSANDRO.

LE PERE CHAGNON

L'ARDENT apôtre de la cause nationale aux Etats-Unis de la Nouvelle-Angleterre, le curé de Champlain depuis trente-quatre ans, le prêtre au coeur plein de zèle, le patriote sincère, celui qu'on nommait si justement le *père* des Conventions, non seulement parce qu'il les avait en effet suscitées et fait réussir, mais parce qu'il leur

fut toujours fidèle et les dirigea tant qu'il put dans le bon sens — nous voulons dire dans le sens de la revendication très ferme des droits avec le souci constant du respect des autorités établies — le *Père Chagnon*, comme on l'appelait partout, est mort le lundi 9 octobre, et ses funérailles ont eu lieu, à Champlain, le vendredi 13 octobre.

C'est une lourde perte pour le clergé franco-américain et pour la cause sacrée que défendent si vaillamment nos vénérés confrères de la Nouvelle-Angleterre: la cause de la survivance de la foi catholique et de la langue française. " M. Chagnon " — écrivait Mgr l'archevêque au lendemain de sa mort à M. l'abbé Garand, de Clayton, l'un des meilleurs amis du regretté défunt — " M. Chagnon était un prêtre aussi remarquable par sa piété que par son zèle... Il s'est dévoué au service des âmes, et toutes les nobles causes ont trouvé en lui un sage et ardent défenseur. Les Canadiens des États-Unis n'ont pas eu d'ami plus sincère, ni plus fidèle... "

Et dans cette lettre, qui constitue le meilleur éloge du curé défunt, Sa Grandeur ajoutait: " Né à Montréal, M. Chagnon n'a jamais brisé les liens qui l'attachaient à notre diocèse... " C'est pourquoi nous estimons de notre devoir de rendre ici à sa mémoire un juste et public hommage.

• • •

François-Xavier Chagnon était né à Verchères, le 18 février 1842. Il étudia à Joliette et fit sa cléricature au Grand-Séminaire de Montréal. Le 3 janvier 1870, il était ordonné prêtre, à Montréal, par feu Mgr Pinsonnault. Successivement vicaire à Saint-Lin, à Saint-Jacques-de-l'Achigan, à Sainte-Philomène-de-Châteauguay, à Saint-Isidore-de-Laprairie, à Saint-Michel-de-Napierville, à Saint-Jean-d'Iberville et à

Sainte-Brigide à Montréal (1870-1877), il partait en janvier 1877 pour aller prendre possession, au diocèse d'Ogdensburg, de la paroisse de Sainte-Marie-de-Champlain. Il devait y mourir après trente-quatre ans d'une vie de curé étonnamment active et fructueuse.

Peu de temps après son arrivée aux Etats-Unis, il entreprenait la visite des principaux centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre. Il trouva ses compatriotes dans une situation sociale des plus pénibles. Pauvres pour la plupart, venus aux Etats-Unis dans le but de travailler aux usines, isolés et sans cohésion, les Canadiens ne comptaient pas beaucoup dans la vie américaine. M. Chagnon se donna la mission de les grouper dans des associations nationales, qui les garderaient aux traditions du pays natal, tout en les faisant vivre de la vie propre à leur pays d'adoption, sous l'égide du drapeau étoilé. Lui-même ne tarda pas à obtenir ses lettres de citoyen américain, et, constamment, il encouragea ses compatriotes à se faire naturaliser. De concert avec ces hommes d'oeuvres, intelligents et actifs, dont l'histoire se doit de conserver précieusement les noms : le major Edouard Mallet, de Washington, MM. Ferdinand Gagnon et Benjamin Lanthier, du Massachusetts, M. le Dr H. Martel et M. Daniel Côté, du Maine, M. le Dr Omer Larue, du Connecticut, M. le Dr M. Leprohon, de Brooklyn, M. le prof. De Baudy, de Glens Falls, M. le Dr J.-H. Larocque, de Plattsburg et plusieurs autres, M. le curé de Champlain organisa des conventions et patronna des journaux. Le 15 août 1874, la Convention de Plattsburg inaugurerait un mouvement d'ensemble, qui a pu avoir, sans doute, ses heures sombres et difficiles, mais qui a sûrement contribué, plus que quoi que ce soit, à l'expansion et au succès des nôtres dans la république voisine. Les conventions nationales

ont été, en effet, pour nos frères canadiens des Etats-Unis un grand moyen d'action.

En 1880, les Franco-Américains des Etats de l'Est ne formaient qu'un total de 324,000 âmes environ, et ils n'avaient pour les desservir au spirituel que 70 prêtres. Aujourd'hui, après trente ans, ils ont 300 prêtres et dépassent le million. Or, ce n'est pas exagéré de dire que le Père Chagnon a été l'un des principaux ouvriers de ce grand oeuvre du groupement et de la consolidation des nôtres qui a été leur force.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, qui groupe à l'heure actuelle pas loin de 30,000 membres et qui fait de nos frères d'outre quarante-cinquième un élément avec lequel on compte nécessairement, est née de ces initiatives et de ces conventions, dont, selon le sentiment de tous, M. le curé de Champlain fut le *père* !

Le 4 juillet 1907, une souscription de plusieurs milliers de dollars permettait d'ériger à Champlain, sur le terrain de l'église Sainte-Marie — discret hommage au patriotisme éclairé du curé Chagnon! — un magnifique monument, réduction de celui de Québec, à Samuel de Champlain, le fondateur de Québec et le découvreur du Lac Champlain. Ce jour-là, on peut l'affirmer, le patriote curé vécut la plus belle heure de sa vie. La vieillesse pouvait venir, le cher curé savait qu'il ne mourrait pas tout entier. Comme l'ancien, et dans un sens très précis, il pouvait se dire que, pour sa foi et pour sa langue, il avait élevé un monument — *Exegi monumentum* ! — Parmi ceux qui l'ont puissamment secondé à Champlain même, il convient au moins de nommer l'honorable L.-C. Lafontaine, qui fut commissaire de l'Etat de New York aux mémorables fêtes du 3ème centenaire de la découverte du lac Champlain.

Toutes ces oeuvres extérieures n'empêchèrent pas M. le curé Chagnon d'être d'abord à sa paroisse et à ses paroissiens. Une belle église en pierre de 40,000 dollars, une école paroissiale de 10,000 dollars, et le nouveau couvent récemment construit sont des témoins irrécusables de son activité et de son zèle. Il y a plus et mieux encore. Il faut avoir vu la douleur de son peuple, de tout son peuple, au jour de ses funérailles, pour comprendre le bien que ce prêtre selon le coeur de Dieu a fait à des milliers d'âmes! Les anciens se rappelaient et les plus jeunes avaient déjà appris ce qu'il fut pour la religion, pour la paroisse, pour l'Eglise et surtout peut-être pour les écoles, les vraies écoles catholiques et françaises, que n'eurent nulle part un champion plus vigilant.

M. le curé Chagnon, qui était un prêcheur infatigable, écrivait aussi à ses heures. Tous les journaux patriotes, je crois, ont eu de fois à autre sa collaboration, et il laisse quelques modestes volumes, par exemple *Les Annales de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan* et *La Vie du Rév. Jean-Romuald Paré*, qui prouvent que cet apôtre toujours actif aurait pu, s'il n'eût été ailleurs très pris, tenir vaillamment une plume.



Les funérailles du regretté Père Chagnon ont donc eu lieu à Champlain le vendredi 13 octobre. Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburg, n'a pu assister, de même que Mgr Bruchési, notre archevêque. Les deux prélats étaient, ce jour-là, en route pour Baltimore, où ils allaient assister aux fêtes jubilaires du cardinal Gibbons. Mgr l'évêque d'Ogdensburg était représenté par Mgr Conroy et Mgr Larose, ses grands-vicaires, et M. le chanoine Adam, curé du Sacré-Coeur à Montréal, l'un des amis de coeur du cher défunt, représentait Mgr l'ar-

chevêque. On remarquait encore la présence de Mgr Dugas, de Cohoes. Plus de soixante prêtres et tout le peuple de Champlain et des environs étaient venus rendre les derniers devoirs à l'homme de bien, si sincèrement prêtre et si sincèrement patriote, que tous regrettent.

M. le chanoine Adam prononça l'oraison funèbre. C'est la voix plus d'une fois brisée par l'émotion que M. le chanoine rappela les vertus, les mérites, le zèle et le dévouement du curé défunt. Les assistants pleuraient. En entendant redire brièvement ce que le Père Chagnon fit pour leur paroisse, pour leur église, pour leurs écoles... ce qu'il fut, sur un théâtre plus vaste, pour ses compatriotes de la Nouvelle-Angleterre. **tous sentaient qu'on venait de perdre plus qu'un ami et plus qu'un citoyen ordinaire.**

Le Père Chagnon a voulu dormir son dernier sommeil à l'ombre du Monument Champlain, tout près de sa chère église de Sainte-Marie. Dans la mort comme dans la vie, il reste fidèle aux deux amours de son grand cœur, sa langue et sa foi ! Comme il est dit de Champlain, sur le socle du monument-souvenir, on peut affirmer de M. le curé Chagnon que " sa mémoire sera toujours une inspiration qui portera vers le vrai, vers le bon et vers le beau ". Le père des Conventions est mort, mais les Conventions franco-américaines vivront, et, devant l'histoire, ce sera sa gloire ; le champion des écoles paroissiales n'est plus, mais ses oeuvres demeurent, et, pour les siens, ce sera une force et une bénédiction !

LE CARDINAL GENNARI

ET LE DECRET " QUAM SINGULARI "

OUS empruntons à la *Nouvelle Revue Théologique*, dirigée par des Pères de la Compagnie de Jésus, le résumé d'un article de S. Em. le cardinal Gennari, préfet de la Congrégation du Concile, sur la communion des petits enfants.

1.—Qui pèche, lorsqu'un enfant parvenu à l'âge de raison ne se confesse et ne communie pas ?

1o L'enfant lui-même, dans la mesure où entre de la malice dans son abstention. La malice d'un enfant qui *commence* à raisonner ne saurait communément, en pareille matière, être gravement coupable.

2o Les parents, en négligeant de veiller par eux-mêmes ou par d'autres à ce que les enfants accomplissent leur devoir, pèchent gravement contre la piété naturelle.

3o Les confesseurs commettent dans le même cas deux fautes graves : l'une contre le précepte formel du décret, l'autre contre la charité.

4o Les maîtres chargés de la formation intellectuelle et morale des enfants sont tenus *in solidum* (conjointement) et *sub gravi* (sous peine de faute grave) avec les parents, de par le quasi contrat qui les lie en justice, à procurer l'accomplissement des mêmes devoirs.

5o Gravement aussi pécheraient les curés dans les mêmes circonstances, eux que la justice et la charité obligent à faire observer par leurs paroissiens les lois de l'Eglise. Ils doivent s'informer du développement et des dispositions de l'enfant, avertir de l'urgence du précepte, en faciliter l'accomplissement.

II.—Une autre faute grave consisterait de la part des mêmes personnes à ne pas tenir compte pratiquement du précepte : *Puerorum curam habentibus omni studio curandum est ut post primam communionem iidem pueri ad sacram mensam soepius accedant, et, si fieri potest, etiam quotidie.* — Tous ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher souvent de la Table Sainte après leur première communion et, si c'est possible, tous les jours.

Pèchent donc *a)* les parents qui n'ont cure de faire communier leurs enfants souvent et, si possible, chaque jour ; *b)* les confesseurs qui n'exhortent pas, n'aident pas à l'accomplissement de ce précepte ; *c)* les éducateurs qui font preuve à ce sujet ou d'indolence ou de mauvais vouloir ; *d)* les curés coupables de ne point, en public et en particulier, porter les enfants à la communion fréquente.

Tous ces devoirs ont leur raison d'être dans le besoin qu'a l'enfant de croître en Jésus-Christ, d'éviter le mal, de progresser en vertu. Du même besoin découle aussi pour les mêmes personnes le devoir de donner aux mêmes enfants une instruction religieuse solide et suivie.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DANS L'OUEST CANADIEN

Winnipeg, Man., Septembre 1911.

Monsieur le directeur,

Quand mon *Histoire de l'Eglise dans l'Ouest Canadien* parut en anglais l'année dernière, plusieurs personnes haut placées manifestèrent le désir d'en voir une version publiée pour le public de langue française. Cette version entraînerait un travail considérable, d'autant plus que si je me rendais à leur désir, ce n'est pas une simple traduction que je voudrais offrir aux Canadiens-Français, mais l'équivalent en deux forts vo-

lumes de trois volumes anglais, c'est-à-dire ce qui a déjà paru, plus de nombreuses additions dans le corps de l'ouvrage et une prolongation du récit qui ferait passer en revue des événements bien plus rapprochés de nous.

Malheureusement, en cas de publication d'un livre français au Canada, l'auteur doit en prendre tous les frais à sa charge. D'où pour moi, nécessité absolue d'avoir un nombre suffisant de souscriptions avant de commencer. Dans le but de me les assurer, j'ai fait parvenir à ceux que je considérais comme l'élite de la société canadienne-française une petite circulaire qui n'a produit que la moitié de l'effet que j'en attendais. On m'a fait remarquer que j'avais mal choisi mon temps. Je viens donc, au retour de la saison des livres, faire un dernier appel aux personnes qui désireraient avoir une édition française, revue et considérablement augmentée, de cet ouvrage qu'une grande revue de New York, dit être "intéressant comme un roman", et les prier de me faire parvenir leur souscription, si elles ne l'ont déjà fait.

L'édition équivalente en anglais ne pourra coûter moins de \$6.00. Aux Canadiens-Français j'offre la même quantité de matières avec les mêmes illustrations (une cinquantaine de planches photogravées, plus de nombreux facsimilés dans le texte) pour \$3.50 édition broché et \$4.25 édition reliée.

Si ce dernier appel me procure assez de souscriptions pour me permettre de commencer mon second travail, les souscripteurs en seront avertis dans quelques semaines par lettre-circulaire. Dans ce cas le tirage sera strictement proportionné au nombre des souscripteurs. On est prié de s'adresser au soussigné à la *West Canada Publishing Co.*, Winnipeg, Man., et d'indiquer soigneusement le nombre et la qualité (reliés ou non) des exemplaires désirés.

A.-G. MORICE, O. M. I.

Espérons fermement que cet appel sera entendu. Le seul nom du R. P. Morice est une garantie. On ne saurait faire oeuvre plus patriotique que d'assurer la publication dans notre langue des immortels gestes de Dieu par les fils de notre race dans les immenses plaines de l'Ouest. Souscrivons donc immédiatement et invitons nos amis à souscrire.

RENTES VIAGERES

LA FORCE DE L'INTERET COMPOSE

Un homme peut, en payant \$964.75 au Gouvernement Canadien, assurer à sa fille ou à sa petite-fille âgée de cinq ans un revenu absolument sûr de \$600 par an, depuis la date où elle aura cinquante-cinq ans, jusqu'à la fin de ses jours. Si elle mourait n'importe quand avant d'avoir atteint cinquante-cinq ans, l'argent payé serait remboursé, avec intérêt composé à 3 pour cent, à l'acheteur de la rente, ou à la personne désignée par lui. Il n'y a que peu de parents qui, comprenant la chose, ne s'empresseront de faire ce placement, s'ils peuvent en épargner le prix, pour avoir l'assurance que leur fille, en dépit des malheurs qui peuvent la frapper, recevra un revenu qui la soutiendra dans la vieillesse, et dont rien, ni gens ni procédures légales, ne pourra la priver.

On peut avoir tous détails sur cet excellent système, en écrivant au Surintendant des Rentes Viagères du Gouvernement Canadien, à Ottawa, ou à M. Pierre Gravel, 80, rue Saint-Gabriel, Montréal. Pas besoin d'affranchir.